



# Communiqué de presse

86/20

Montreuil, le 15 octobre 2020.

## Ratios promus-promouvables pour les directeurs d'hôpital, on n'en veut pas !

L'UFMICT-CGT a participé le 14 octobre 2020 à une réunion organisée par la DGOS et le CNG au sujet de la mise en place d'un ratio pro-pro pour l'avancement de grade à la hors classe du corps des directeurs d'hôpital (DH) de la Fonction Publique Hospitalière. Rappelons que cette disposition, nécessitant la publication d'un arrêté, a été instaurée en 2018 comme une contrepartie scandaleuse de l'alignement partiel du statut particulier des DH (décret 2005-921) sur celui des administrateurs civils de l'État (décret 2008-15).

La DGOS a tenté d'appâter les organisations syndicales en évoquant des propositions (qui restent à « valider » par la DGAFP) de 40%, 38% et 36% pour les trois années à venir. Ces ratios élevés (comparés aux autres corps de la FPH et à ceux applicables aux administrateurs civils de l'État) ne prennent nullement en compte la condition de double mobilité qui reste exigible pour une inscription au tableau d'avancement qui limite déjà fortement le nombre de promovables. Dès 2021, le nombre de promus parmi les directeur·trice·s de classe normale serait réduit à une petite poignée de collègues par application de cette nouvelle barrière à l'avancement de grade.

C'est un vrai coup de Jarnac porté par le gouvernement à l'heure où les directeur·trice·s sont en première ligne face à la crise sanitaire pour tenter de gérer les tensions résultant de la pénurie structurelle de moyens liée à l'austérité.

Face à la levée de boucliers suscitée par cette disposition injuste, la DGOS a reconnu une « incohérence chronologique » de la mesure et s'est engagée à rencontrer à nouveau les organisations syndicales avec une simulation affinée permettant de mieux mesurer l'impact de la double contrainte « mobilité » + « ratio » sur les potentiels promus. Peu de chances que la copie revue et même corrigée par la DGOS après de nouveaux arbitrages ministériels nous satisfasse, car les Ratios pro-pro, pour les directeur·trice·s comme pour les autres corps de la FPH, on n'en veut pas !

Ce mesquin projet d'arrêté « ratio » bureaucratique traduit une vision purement budgétaire et déconnectée de la réalité des conditions d'exercice professionnel des directeur·trice·s. La DGOS et le CNG dévoilent un peu plus l'absence de politique de ressources humaines des corps de direction en envoyant un bien mauvais signe aux collègues de classe normale. La prise en compte de l'attractivité et la nécessaire création d'emplois revalorisés restent hors du champ de réflexion du gouvernement.

Dans l'urgence, l'UFMICT-CGT demande au gouvernement de surseoir à la publication d'un arrêté fixant un ratio et de revoir instamment le décret statutaire des DH en vue d'une linéarisation des carrières permettant un avancement de grade qui dynamise les carrières.